

## Fonds provisoire d'urgence à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire vulnérables

### À PROPOS DU PROGRAMME

Ce fonds provisoire d'urgence est conçu pour appuyer les étudiants postsecondaires vulnérables du Nouveau-Brunswick qui sont directement touchés par la pandémie de COVID-19. Les étudiants doivent démontrer qu'ils ont un écart financier pour répondre à leurs besoins fondamentaux d'ici la fin du semestre. Le soutien financier sera distribué par les établissements postsecondaires selon des critères d'admissibilité, et il prendra la forme d'un montant unique maximal de 750 dollars par étudiant.

### ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles, les étudiants vulnérables, quelle que soit leur nationalité, doivent être directement touchés par la crise de la COVID-19 et ne doivent pas être admissibles au fonds provincial d'urgence unique de 900 \$ à compter du 30 mars 2020. Ils ne peuvent pas avoir accès à des fonds au moyen de prêts étudiants, d'assurance-emploi, d'épargnes personnelles ou d'autres programmes d'aide financière ayant trait à la COVID-19.

### POUR ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION

Les étudiants doivent communiquer directement avec leur établissement postsecondaire pour être pris en considération et seront évalués au cas par cas. L'aide financière sera fondée sur le besoin pour ce qui suit :

- la nourriture,
- l'hébergement,
- les frais médicaux imprévus qui ne sont pas couverts par les régimes d'assurance-maladie, et
- un soutien scolaire supplémentaire imprévu aux personnes étudiantes.

Les étudiants doivent surveiller les communications de leurs établissements postsecondaires respectifs sur la façon de demander un soutien.

*Tous les établissements postsecondaire sont encouragés à offrir un financement supplémentaire, le cas échéant.*

